CRP nom

Rapport 2018

Selon article 2 g) de la convention de prestation avec la FST.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Prestation selon convention | Nos préstations fournis |
| a) | Sélectionne et annonce les athlètes des cadres locaux (T1) jusqu'au 15 septembre. | Prestation fournis  Prestation non fournis (ou partiellement fournis) à cause… |
| b) | Annonce de manière continue au coordinateur CLP les candidats potentiels pour un Centre régional de performance CRP (T2). |  |
| c) | Met en œuvre Fusil et Pistolet disciplines au sein du CLP selon le Concept de la promotion de la Relève de la FST, organise à cet effet et met à disposition les mesures d'entraînement, les entraîneurs, les ressources et les infrastructures nécessaires. |  |
| d) | Engage un entraîneur local de la Relève pour assumer le rôle de Headcoach (correspondant au moniteur J + S avec statut A). Le dernier délai possible est fixé au 31 décembre 2020. |  |
| e) | Effectue par lui-même au moins 75 heures d'entraînement par année, planifie pour les athlètes 75 heures d'entraînement supplémentaires à effectuer à domicile, annuellement au total 150 heures d'entraînement. | X heures d’entraînements réalisé, donc prestation fournis.  … prestations partiellement fournis à cause… |
| f) | Annonce au coordinateur CLP les unités d'entraînement jusqu'au 15 septembre. |  |
| h) | S'engage à faire sur ses prestations des déclarations conformes à la vérité, de respecter les instructions de la SOA et la Charte de déontologie du sport. | Le signataire confirme la justesse et l’intégralité de ce rapport |

Lieu, le 00.00.0000 Pour le CLP

Nom et prénom